



## ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS SENIORS POUR BIEN VIVRE CHEZ SOI



# DES SERVICES RENFORCÉS POUR FACILITER LE QUOTIDIEN



## 1 Un interlocuteur privilegié à votre écoute

Parce que nous souhaitons donner un accès prioritaire aux grands seniors, à CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT, **une personne est chargée de réceptionner et de veiller au bon traitement de vos réclamations ou de toute autre demande.**

Afin de limiter l'isolement de certaines personnes, une prise de contact périodique est organisée à votre convenance.

**CHARTRES  
METROPOLE HABITAT**  
*porte une attention  
particulière aux seniors,  
locataires d'un des logements  
de son patrimoine.*  
**Pour faciliter la vie quotidienne  
des personnes de plus de 80 ans,  
CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT  
a donc développé une offre  
de services spécifiques  
GRATUITE.**



**VOTRE LIGNE DÉDIÉE  
"ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS SENIORS"  
02 37 25 65 90**

Service joignable du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h15 le vendredi). (Ce numéro apparaît également sur votre carte personnalisée "Accompagnement des Grands Seniors").



## 2 Vos réparations locatives prises en charge gratuitement

Pour vous permettre de rester dans votre logement aussi longtemps que vous le souhaitez, **CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT prend à sa charge la plupart des prestations de réparation à l'intérieur du logement.**

Ainsi vous n'avez plus à vous préoccuper des réparations dites "locatives".

## 4 Des prestations de services spécifiques

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT intervient dans un délai d'une journée ouvrable à réception de votre demande téléphonique :

- **pour transporter un appareil ou un objet volumineux** dans l'enceinte de votre résidence ;
- **pour sécuriser votre cheminement dans les espaces communs de la résidence** (porte de hall ou d'accès difficile à manœuvrer, ampoule à changer, etc.).

Les chargés d'accompagnement social facilitent la mise en place d'aides au logement pour les locataires rencontrant des difficultés de paiement et proposent des moyens de règlement sécurisants comme le prélèvement automatique.

## 3 Vos demandes font l'objet d'un traitement prioritaire.



## 5 L'accompagnement et le traitement prioritaire de votre demande dans le cadre d'une mutation

Afin de répondre aux attentes des personnes rencontrant des problèmes de mobilité et qui souhaitent changer de logement, un rendez-vous est proposé à votre domicile sous un délai de 15 Jours

Votre demande est orientée sur des **logements adaptés** (étages, commerces, aménagements spécifiques).

Avant l'entrée dans les lieux, les conseillers de CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT vous aident dans vos démarches administratives et pour vos demandes d'aménagements particuliers (installation de douche, barre de maintien, etc).

Lorsqu'une situation de détresse est détectée, CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT peut, au delà du changement de logement, intervenir auprès des organismes compétents en vue de **faciliter le maintien à domicile dans de bonnes conditions.**



Pour plus d'informations sur nos prestations, n'hésitez pas à contacter notre équipe :

**CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT**

**"Accompagnement des Grands Seniors"**

**23 rue des Bas-Bourgs - CS 20 137 - 28 008 CHARTRES CEDEX**

**Tél. 02.37.25.65.90**

du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.